



# L'ECHO BOISSILLON

N°39 - Novembre 2021



## Sommaire

Edito	p 2	Travaux RD148 / Permissions de voirie	p11
Fête de l'Equinoxe	p 3	Incivilités	p12
Repas des anciens	p 4	Taille des haies / démarchage divers	p13
Criterium des jeunes conducteurs	p 5	Espace conseil/ Famille zéro déchets	p14
Chantier SIARCE	p 6	Expérimentation Biodéchets	p15
Commémoration du 11 Novembre	p 7	Evolution collecte en porte à porte	p16
Après-midi rencontres	p 7	SOS Gallinacés	p17
Ateliers équilibre en mouvement	p 8	Clap de fin pour l'AEEB	p18
La Téléassistance	p 8	Comité de Jumelage	p28
Les galets de Boissy	p 9	Rendez-vous à venir	p19
Travaux sur la commune	p10	Etat civil – Urba – Agenda	p20



Notre village a connu ces dernières semaines une rentrée qui fait chaud au cœur : quel plaisir d'avoir enfin pu organiser des moments de convivialité à plusieurs occasions, lors du forum des associations tout d'abord, puis de la fête d'équinoxe du 25 septembre qui fut un beau succès et au cours de laquelle la municipalité a pu offrir un défilé aux lampions accompagné musicalement par les 91<sup>st</sup> Gatinais Highlanders et un feu d'artifice, et enfin le traditionnel repas des aînés du 3 octobre. Tous ces événements seront commentés dans les pages suivantes.

La rentrée des classes a, quant à elle, été marquée par la découverte de locaux en partie rénovés, à l'école élémentaire A. FRANK les sanitaires ont été modernisés. L'école maternelle NIKI DE ST PHALLE a été restructurée et est en cours de finition ce qui n'a pas empêché d'accueillir le jour J les petits élèves. (Voir l'article sur les travaux p.10).

En termes de travaux structurants, les chantiers de la nouvelle bibliothèque, de création de voirie et de sécurisation évoluent progressivement.

La municipalité est active et force de propositions dans différents domaines. Les agents de la commune et les élus du conseil municipal sont impliqués au quotidien pour la mise en place de projets, l'entretien du village et le maintien du service aux habitants et contribuer ainsi au bien vivre à Boissy !

A venir, les traditionnelles fêtes de Noël et du nouvel an vont rythmer cette fin d'année 2021. Elles sont synonymes la plupart du temps de retrouvailles avec vos proches.

La pandémie de Covid-19 a changé nos habitudes de vie depuis presque deux ans. A ce titre, l'état d'urgence sanitaire vient d'être prolongé jusqu'à fin juillet 2022 par le gouvernement ce qui implique la prudence et le maintien des gestes barrières dans notre quotidien.

Je souhaite remercier la population qui dans une large majorité respecte toutes les préconisations dans un esprit citoyen, c'est la preuve d'une grande capacité de résilience mais également de civisme.

Je vous souhaite, à toutes et tous, de passer d'excellentes fêtes de fin d'année. J'espère avoir l'opportunité d'échanger avec vous lors de la traditionnelle cérémonie des vœux qui se déroulera le samedi 22 janvier 2022 à 11h dans la salle des fêtes.

SYLVIE SECHET





## Les événements de la rentrée

### Fête de l'Equinoxe

Il y a des jours où nous avons tous un point commun avec le temps, nous sommes tous pluvieux. C'est ce que nous nous sommes dit le 13 juillet dernier, date à laquelle la météo exécrable nous avait contraints d'annuler toute manifestation festive.

Qu'à cela ne tienne, Mme le maire et son équipe avait à cœur de ne pas annuler purement et simplement l'événement, mais plutôt de le reporter à une date ultérieure. Nous décidions donc de fêter l'équinoxe d'automne, qui nous offrait une soirée douce et sans pluie.

Le samedi 25 septembre voyait donc la cour de la mairie de Boissy le Cutté accueillir les enfants venus en nombre chercher leur lampion sous les accords des joueurs de cornemuse du groupe **91<sup>st</sup> Gâtinais Highlander Pipe Band**. Ces derniers entamaient ensuite et toujours en musique, un petit tour dans les rues de notre village, suivis des nombreuses familles à la lumière des lampions.

Nous finissions notre périple dans l'enceinte de l'espace loisirs où était tiré un feu d'artifice qui a fini de ravir petits et grands.

Les applaudissements et le sourire de toutes les personnes venues nous rejoindre faisait oublier la mésaventure d'un été capricieux.

FABRICE AUCOULON





## Repas des Anciens

Cette année nous avons accueilli nos aînés pour le traditionnel repas des anciens convivial et festif sous le thème « ça c'est PARIS ! »



Après une longue période de contraintes sanitaires, ce moment était très attendu par l'équipe municipale qui a manifesté une grande motivation et une belle énergie dans les préparatifs au cours desquels était présent un profond désir de satisfaire.

Le repas en rapport avec le thème s'est déroulé dans la joie des convives, enchantés par la décoration de la salle et des tables qui glorifiait les édifices et les lieux emblématiques de notre capitale PARIS, ville chargée de souvenirs et de nostalgie pour les anciens.

L'animation musicale associée à une animation chorégraphique ont éveillé leur enthousiasme et leur participation. Nos anciens ont entonné avec l'animateur musical des chansons qui ont bercé leurs années passées et se sont lancés sur la piste pour des danses imprégnées de souvenirs. Les danseuses habillées de tenues affriolantes et chatoyantes ont su aiguïser le plaisir des yeux et rythmer ce moment qui a rempli ses objectifs de distraction et d'évasion.

Nous remercions tous les participants à cette fête pour laquelle leur bonne appréciation nous a offert notre récompense. Un grand merci à Mr GUYOT, le traiteur du Gatinais, qui a répondu à notre choix de menu, à Mr CHATELIN, animateur musical, ainsi qu'aux « ETINCELLES » les danseuses qui ont su mettre en évidence l'intérêt, la gaieté et le dynamisme de nos anciens.

MONIQUE ZAMPERLINI





## Critérium des jeunes conducteurs

Le jeudi 30 septembre 2021, en partenariat avec l'Automobile Club de l'Ouest, la commune de Boissy le Cutté, a organisé une journée d'action sur le thème de la sécurité routière.

Créé en 1957, le Critérium du jeune conducteur est un outil itinérant, pédagogique et ludique dont l'objectif est de sensibiliser et de responsabiliser les jeunes de 7 à 16 ans aux règles fondamentales de la sécurité routière. L'accueil des 90 élèves de l'école élémentaire ANNE FRANK se déroulait sur le city stade du village.

La formation débutait dès 08h30 et s'établissait comme suit :

- 2 classes sur la matinée (08h30-10h00 et 10h00-11h30)
- 2 classes sur l'après-midi (13h30-15h00 et 15h00-16h30)

3 moniteurs diplômés sensibilisaient les enfants aux risques routiers suivant leur tranche d'âge, tant par la théorie que par la pratique en animant 3 ateliers de 1H30 avec un maximum de 30 enfants par session.

Un atelier théorique mené par un des moniteurs était installé dans le camion stationné à proximité du site, pour un visionnage participatif et une série de questions/réponses.

Un atelier pratique encadré par deux moniteurs diplômés trouvait sa place sur une aire de conduite délimitée par une structure gonflable permettant aux jeunes apprentis conducteurs d'évoluer en toute sécurité au sein du city stade du village.

Un dernier atelier découverte autour de la signalisation routière était animé par l'enseignant accompagnant.

La finale nationale du Critérium du Jeune Conducteur aura lieu lors de la prochaine édition de la mythique course des 24 heures du Mans.

Les vainqueurs de chaque ville que le Critérium a visitée s'affronteront à travers trois épreuves distinctes et obligatoires :

- La théorie (une épreuve théorique comportant 20 questions sur les comportements en tant que piéton, cycliste et passager d'une voiture),
- La pratique (deux épreuves de circulation durant lesquelles le respect des panneaux et la maniabilité au volant seront évalués)
- Le jeu photo (les participants seront invités à prendre une photo sur le circuit en mode découverte à l'aide d'un téléphone portable).

Le grand vainqueur du Critérium du jeune conducteur recevra un trophée ainsi que des goodies.

Un élève s'est particulièrement illustré sur cette journée et aura pour tâche de représenter la commune de Boissy le Cutté lors de cette épreuve nationale, il s'agit de KELONE CIBORSKI.

La municipalité lui adresse ses plus sincères félicitations et sera de tout cœur avec lui pour défendre les couleurs de notre village.

Les cinq meilleurs élèves des quatre classes se sont également vus remettre un diplôme et une médaille par Mme le maire SYLVIE SECHET et son adjoint à l'enfance, à l'occasion d'une visite au sein de l'école ANNE FRANK, le lundi 18 octobre.



FABRICE  
AUCOULON



## Chantier SIARCE

La commune de Boissy le Cutté a reconduit cette expérience qui permet aux jeunes âgés de 16 à 25 ans de consacrer une partie de leur temps libre à partager l'expérience d'une réalisation en faveur de l'intérêt général. C'est également l'occasion d'avoir des vacances actives et de rencontrer d'autres personnes.

En partenariat avec le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de Rivières et du Cycle de l'Eau (SIARCE), notre service jeunesse a pu réunir sept volontaires qui ont consacré cette semaine du 02 novembre 2021 à la préservation et à l'entretien des espaces verts du village.

Une cérémonie était organisée le vendredi 05 novembre au matin, en présence de M. XAVIER DUGOIN, président du SIARCE et de M. FABRICE AUCOULON, élu en charge de la jeunesse, au cours de laquelle les jeunes participants recevaient un diplôme et une gratification de 200 euros, sous forme de chèques cadeaux.

Cette rencontre marquait la conclusion d'une semaine mise au service de la collectivité, que nous espérons pérenniser avec un peu plus d'engagement parmi nos jeunes Boissillons qui n'étaient que deux à représenter notre village sur cette session.



FABRICE AUCOULON





## Commemoration du 11 Novembre

Après un rassemblement dans la cour de la Mairie des personnes qui nous ont fait l'honneur de leur présence pour cette commémoration du 11 Novembre, nous nous sommes rendus, dans un défilé solennel, au monument aux morts pour célébrer le 103<sup>ème</sup> anniversaire de l'Armistice de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale de 1914-1918.

Un hommage chargé de gravité et de respect a été rendu au grand nombre de soldats qui sont tombés pour préserver notre liberté, aux soldats qui luttent en opération extérieure au péril de leur vie, sans oublier un hommage tout particulier au dernier compagnon de la libération Mr HUBERT GERMAIN décédé le 12 Octobre 2021 à l'âge de 101 ans.

Cette cérémonie a débuté par la lecture d'un texte par les Conseillers Municipaux Juniors : TOMAS, LENA, JEREMY, CLEMENCE, BASTIEN et LOLA, et s'est poursuivie par différentes lectures réalisées par Mme MARIE CLAIRE CHAMBARET Vice-Présidente du Conseil Départemental de l'Essonne au nom de l'Union Française des Anciens Combattants, par Mr XAVIER SEVERE (texte transmis par Mme DARRIEUSSECCQ, secrétaire d'état auprès de la Ministre des Armées) et le discours de Mme le Maire SYLVIE SECHET.

Après un dépôt de gerbes au pied du monument aux morts par les Sapeurs-Pompiers, la Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie et les élus, nous avons salué les soldats morts pour la France par la lecture de leur nom effectuée par les Conseillers Municipaux Juniors : JEREMY ET LOLA, accompagnés par l'Adjudant-Chef du corps des Sapeurs-Pompiers : Mr BERNARD LANJUN.

La cérémonie s'est achevée par la Marseillaise chantée entièrement par les personnes présentes à ce recueillement. Merci à tous.



MONIQUE ZAMPERLINI

## Après-midi rencontres

Depuis le 16 Septembre 2021, et tous les jeudis de 14h à 17h, des après-midis rencontres ont été mis en place afin de vous amuser avec des jeux à votre convenance et communiquer autour d'un goûter qui favorise la création de liens, remède à l'isolement.

Une variété de jeux est offerte afin de satisfaire les participants. A titre d'exemple pour le moment les jeux les plus prisés sont la Belote, le Triomino et le Rummikub.



D'autres jeux sont à disposition : le Pictionary, le Tarot et le Scrabble. Les futurs participants peuvent compléter cette liste et il est même possible d'inviter des connaissances d'autres communes.

Pour les personnes tentées par cette activité, c'est avec plaisir que nous vous invitons à passer de bons moments et par conséquent à profiter de votre participation.

MONIQUE ZAMPERLINI

## Ateliers équilibre en mouvement

Comme annoncé dans l'Echo Boissillon du mois de Juillet 2021, l'atelier accueille les participants depuis le 9 Septembre 2021 jusqu'au 9 Décembre 2021 à raison d'une séance par semaine.

Ces activités physiques relatives au renforcement musculaire réalisées après des tests sur les capacités de chacun, doivent permettre de développer un équilibre maximal et améliorer la mobilité.

Actuellement avec une chronologie précise, des exercices d'échauffement musculaire sont réalisés avant d'entreprendre l'exécution de mouvements adaptés, pour mettre en action les différents segments du corps (tête, bras, tronc, cuisses, jambes) et mettre à contribution le cœur et le cerveau, sans lesquels la mobilité nécessaire pour une vie sociale ne serait pas possible. Ils sont les organes qui interviennent dans les capacités d'endurance, dans le développement de la mémoire et dans la coordination des mouvements effectués dans la vie quotidienne. L'ensemble est adapté aux possibilités de chacun et parfois rythmé par la diffusion de musique.

Enfin des jeux sportifs par équipe sont proposés (curling, hockey, tir à l'arc, tennis, basket) pour se mettre en mouvement en s'amusant et pimenter l'esprit de compétition.



Grande est la surprise de certains participants face aux capacités développées et aux résultats obtenus.

L'encadrement de l'animatrice, les échanges et la convivialité favorisent la participation active et la motivation de tous les membres du groupe satisfaits de l'organisation qui attendent avec impatience la prochaine séance.

N'hésitez pas si vous êtes intéressés, c'est enthousiasmant et entouré de bonne humeur dans l'effort.

MONIQUE ZAMPERLINI

## La Télé Assistance - Vivre chez soi en toute sérénité

Vous vivez seul(e), ou en couple, âgés(es) de plus de 65 ans, vulnérables, c'est-à-dire atteints(es) d'une maladie chronique cardiaque, circulatoire et/ou d'un diabète, ou peu confiants(es) dans vos déplacements et dans les gestes de la vie quotidienne en rapport avec un handicap physique. Vous faites partie des personnes qui peuvent bénéficier d'un dispositif de téléassistance.

C'est une mise à disposition d'un service d'écoute et d'assistance 24h sur 24 et 7j sur 7 au moyen d'un simple bracelet d'alerte ou d'un pendentif connecté, que vous actionnez par une simple pression en cas de chute, de malaise, ou d'agression.

Face à ce type de situation, afin de préserver votre sécurité, prenez contact auprès de la Mairie de BOISSY-LE-CUTTE, qui vous confiera un formulaire administratif à remplir par vous et votre médecin, pour obtenir ce dispositif gratuit car entièrement pris en charge par le Département de l'ESSONNE.

N'hésitez pas, il en va de votre sécurité. Dans cette situation nous sommes à votre écoute.

MONIQUE ZAMPERLINI

### Le matériel

Le Terminal\* Lifeline Vi+ doté d'un détecteur de températures extrêmes



\*Notre transmetteur LifeLine Vi+ est conforme à la norme européenne CLASSE 1 en vigueur au 01/01/2008.

### L'émetteur d'appel

fourni avec : bracelet et collier.



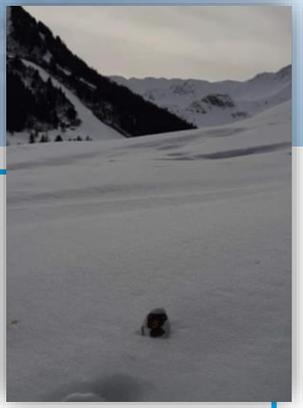
### Essonne Téléassistance



Vivre à domicile  
en toute tranquillité  
avec Essonne Téléassistance

Un dispositif du  
Conseil général  
de l'Essonne





## Les Galets de Boissy

« Love on the rocks » revient et vous donne de ses nouvelles 😊

Tous les échanges ont lieu sur la page Facebook « Love on the rocks » France et/ou celle du département / de la région que vous avez choisie. Faites-y un tour pour voir 😊

Vous vous souvenez de ce concept ? Vous semez votre galet décoré dans la rue, les ruelles, sentiers, parkings, ou tout autre endroit de vacances par exemple. Vous aurez auparavant ajouté au verso, quelques indications sur sa provenance (exemple : Love on the rocks Ile de France ou LOTR Ile de France / FCB / 91 / Boissy le Cutté / votre pseudo sur Facebook). Ensuite, vous postez une ou deux photos sur Facebook avec quelques indices et vous croisez les doigts pour qu'il soit retrouvé et ... recaché.

Et quand c'est vous qui trouvez un galet, le but est de prévenir le créateur que vous l'avez trouvé, avant de le recacher. Pour cela, essayez de l'identifier - si possible - grâce aux indices qu'il a laissé sur le galet, son pseudo et/ou son lieu d'habitation, puis postez une photo du galet avec les tags (#pseudo #village).

Ensuite vous pouvez le recacher ... ou pas. Bien sûr le but est de les faire circuler le plus souvent et le plus loin possible, donc il est préférable de ne pas trop les cacher pour qu'ils puissent aussi être trouvés par hasard par des personnes de passage à Boissy (ou là où vous les aurez cachés).

Après un premier article dans l'Echo Boissillon, plusieurs d'entre vous se sont pris au jeu et ont commencé à décorer et semer leurs petits cailloux dans les environs, mais pas que .... Certains galets sont arrivés plus loin, ... voire beaucoup plus loin !

Domaine de Montauger, Soisy sur Ecole, bords de Marne, port du Cap d'Agde au pied de la grande roue, golfe de Morbihan, Ile aux moines, Portugal ....

Alors merci aux créateurs et aux chercheurs boissillons qui font vivre cette activité (et parler de Boissy Le Cutté sur les réseaux sociaux) et qui se reconnaîtront : #blossom #Klémantine Thr #kty-razza #hope #Mel DA #boissylecutte ...

CATHERINE DUMAZERT





**TRAVAUX  
EN COURS**



**TRAVAUX  
PREVUS**



## Travaux sur la commune

Les travaux sur les bâtiments communaux continuent d'avancer, malgré quelques imprévus.

A l'école élémentaire, l'école maternelle et les extérieurs du centre du loisirs, la plus grande partie des travaux a été réalisée pendant les vacances de la Toussaint. Il reste des finitions et quelques reprises à effectuer. Finitions en cours également pour le duplex de la mairie.

Concernant l'église, le changement des abat-sons est d'actualité, les travaux concernant la rénovation de la cloche (et le changement de son moteur), du beffroi, le remplacement de la pointe du paratonnerre et la mise aux normes de la mise à la terre de l'édifice sont repoussés à 2022 et 2023 (respect du budget prévu).

La remise en état des murs des cours des écoles maternelle et élémentaire n'est pas lancée faute de disponibilité de l'association Vir'Volt.

Sera bientôt lancé le marché pour un hangar technique, afin de finaliser les aménagements entre la rue des Alouettes et la rue des Champs.

JÜRGEN ALLEAUME

Salle de sport école  
élémentaire



Toilettes école  
élémentaire



Préau école  
maternelle



Ecole maternelle





INFORMATION  
TRAVAUX

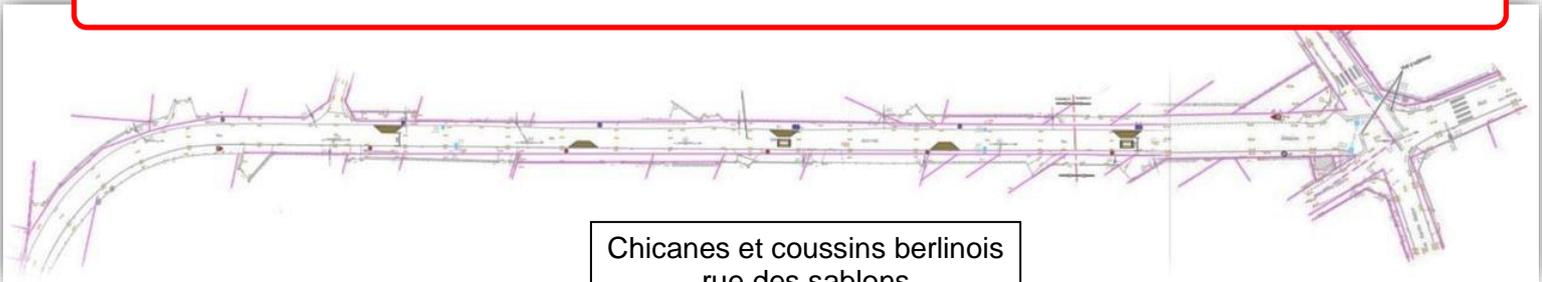
## Travaux sur la RD148

Bonne nouvelle début novembre avec le feu vert du département pour l'aménagement de la rue des Sablons, après de nombreuses relances et échanges depuis le début d'année sur le type d'aménagement souhaité.

La commune (aidée par la Communauté de Communes) souhaitant la mise en place de coussins berlinois au niveau des îlots bordurés prévus afin limiter la vitesse des véhicules (aménagements identiques à celui fait dans la rue des Vignes).

Les travaux vont ainsi enfin pouvoir commencer début 2022, selon les disponibilités de l'entreprise partenaire.

JÜRGEN ALLEAUME



Chicanes et coussins berlinois  
rue des sablons



## Rappel sur les permissions de voirie

Il appartient à la collectivité de s'assurer du bon écoulement de la circulation, de la sécurité des biens et des personnes, de l'accessibilité et de la bonne conservation du domaine public.

Toute occupation de la voirie communale pour un usage qui n'est pas son usage normal constitue une occupation temporaire qui nécessite de la part du service gestionnaire de la voirie une autorisation de voirie (permission de voirie, permis de stationnement) comme le stipule l'article L.113-2 du Code de la voirie routière. La **permission de voirie** est l'acte autorisant la réalisation de **travaux** en bordure de voie (accès **riverains**) ou sur le domaine public.

### **L'Occupation de l'espace public liée à des travaux :**

Pour effectuer des travaux sur la voie publique ou occuper temporairement le domaine public routier, il est nécessaire d'obtenir une autorisation auprès de la commune.

La demande doit être déposée au minimum 2 semaines avant le début de l'occupation. L'autorisation d'occupation du domaine public (permis de stationnement ou permission de voirie) dépend du type d'occupation de la voirie :

- Ravalement de façade (installation d'échafaudage ou de palissade),
- Pose de benne à gravats ou d'échafaudage sur le trottoir,
- Dépôt de matériaux nécessaires à un chantier (tas de sable...),
- Stationnement provisoire d'engin (grue...) ou de baraque de chantier, d'une camionnette, d'un camion de déménagement ou d'un monte-meubles...
- Création sur un trottoir d'un bateau d'accès à une propriété privée ou un garage,
- Pose de canalisations et autres réseaux souterrains,
- Installation de clôtures ou de palissades de chantier scellées dans le sol...

**Ce rappel s'avère être nécessaire, car nous devons faire face de plus en plus souvent lors de travaux privés à une occupation du domaine public par des engins de chantier ou matériels sans autorisation préalable. Ceci contraint la commune à faire appel à la police intercommunale pour verbaliser le contrevenant et faire cesser les travaux en cours.**

Pour éviter ces désagréments, une simple demande de permission de voirie doit être faite à la mairie.

SYLVIE SECHET

## Des événements d'apparence banale !

Bouteilles, cannettes, emballage de pizza et autres débris jetés sur le parking, passage entravé pour les piétons, regards provocateurs : depuis plusieurs mois, le regroupement quasi quotidien de jeunes Boissillons dont on connaît le besoin de s'approprier des lieux de rendez-vous à l'abri du regard des adultes à l'entrée de l'école maternelle devient récurrent, bien que d'autres lieux existent sur la commune, comme le parc Loisirs. Ce sont nos agents techniques qui régulièrement ramassent et nettoient ce lieu de passage qui accueille les enfants de l'école maternelle.

Des tentatives de discussion et de rappel à l'ordre ont été faites à plusieurs reprises par les élus sans que rien ne change. Ces jeunes Boissillons sont identifiés, nous avons demandé que des passages réguliers de la police intercommunale et de la gendarmerie soient effectués pour des constats.



Les caméras de vidéoprotection installées sur le site permettent d'enregistrer régulièrement ce qui se passe sur le parking. La commune n'a jusqu'à présent pas souhaité porter plainte et remettre les images à la gendarmerie, pensant que le dialogue pouvait régler ces problèmes. Malheureusement ce n'est pas le cas, et la commune a décidé d'utiliser les moyens mis à sa disposition pour responsabiliser les parents des jeunes mineurs et les jeunes majeurs en verbalisant.

SYLVIE SECHET



UN SITE AU SERVICE  
DES CITOYENS

## Verbalisation des incivilités dans les petites communes

***Ces dernières années, le Gouvernement et le Parlement ont renforcé les pouvoirs des maires en matière de verbalisation des incivilités.***

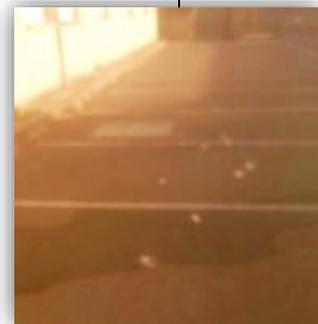
*Le décret n° 2020-1573 du 11 décembre 2020 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets insère de nouveaux articles dans le code pénal et **permet aux maires d'élargir leurs prérogatives pour lutter contre les incivilités.***

*- L'article R. 634-2 du code pénal, d'abord, dispose qu'est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 4e classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, à l'exception des emplacements désignés à cet effet, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres, ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit sur la voie publique.*

*- l'article R. 644-2 du code pénal punit de la même façon le fait de laisser des matériaux ou des ordures sur la voie publique.*

*Par ailleurs, **afin de faciliter leur verbalisation, certaines infractions ont été forfaitisées et peuvent être sanctionnées directement par le maire, en sa qualité d'officier de police judiciaire.** C'est le cas notamment de plusieurs infractions en matière de dépôts sauvages de déchets, d'infractions en matière de divagation d'animaux, visées à **l'article R. 48-1** du code de procédure pénale.*

*Cette forfaitisation répond à un objectif d'efficacité afin d'assurer une répression à la fois rapide et simple d'un point de vue procédural.*





## **Bilan courriers taille des haies**

Fin 2020, la municipalité a pris un arrêté lui permettant d'entreprendre la taille des haies des particuliers qui dépassent sur l'espace public aux frais du particulier s'il ne l'avait pas faite réaliser lui-même suite à une mise en demeure réglementaire.

Nous tenons à remercier la très grande majorité des personnes qui ont donné suite au tout premier courrier envoyé par la mairie en faisant tailler leur haie sans attendre le courrier de relance. Il y a quand même eu quatre courriers de mise en demeure envoyés et à l'heure actuelle trois haies ne sont toujours pas taillées correctement. Sur plusieurs dizaines de haies, ce n'est pas un si mauvais résultat...

Nous vous rappelons que cet arrêté n'autorise la mairie qu'à faire tailler les haies qui dépassent sur le domaine public aux frais du particulier.

Quand il s'agit de haie, mitoyenne ou non, entre deux parcelles privées, la mairie ne peut rien imposer et il vous faudra dans ce cas vous entendre avec votre voisin pour qu'il taille sa haie. Sinon vous devrez faire appel au médiateur de la République qui essaiera de trouver un terrain d'entente entre les voisins.

J.MICHEL DUMAZERT



## **Démarchages divers non cautionnés par la mairie**

**La première chose à savoir lorsqu'une personne se présente à votre domicile pour un démarchage est que la mairie ne mandate aucune société pour intervenir chez les particuliers.**

Il s'agit d'entreprises qui tentent de vous forcer la main, donc d'un démarchage abusif.

Par ailleurs, qu'il s'agisse des pompiers, des éboueurs, de la Poste : leurs représentants disposent tous d'une carte professionnelle permettant de les identifier.

Ne vous fiez pas au seul uniforme d'un individu, pensez à demander un justificatif aux personnes qui se présenteront à votre porte.

Quelques précautions à prendre pour éviter les arnaques :

- Ne rien signer avant la conclusion d'un devis.
- Ne pas verser d'argent ou remettre de chèque avant le délai de rétractation qui est de 7 jours. 14 jours dans le cas d'un crédit.
- Ne pas signer de document non daté ou antidaté.
- Ne pas faire de chèque antidaté, ou donner une autorisation de prélèvement.

**SOYEZ VIGILANTS !**

## **Mise en garde vente de calendriers**

Comme tous les ans, en cette période de fin d'année, nous allons recevoir la visite de plusieurs corps de métier pour la vente de calendriers. Nous renouvelons nos conseils de prudence sur les intentions malhonnêtes de certaines personnes qui profiteront de ce prétexte pour gagner facilement de l'argent ou tout simplement faire du repérage dans le but d'un éventuel cambriolage.

N'hésitez pas à demander une carte professionnelle ou tout autre justificatif et exiger un reçu supportant le tampon de l'entreprise ou de l'association, le cas échéant.

En cas de doute, un appel à la gendarmerie entraînera le passage d'une patrouille pour dissiper tout risque ou malentendu et préserver la tranquillité dans notre village.

FABRICE AUCOULON



## Espace conseil - Rénover c'est simple

**NOUVEAUTE**

Entre **Juine** et **Renarde**

LE PLAN CLIMAT DE  
ENERGIE DU TERRITOIRE  
EN  
ACTION

# L'ESPACE CONSEIL

RÉNOVER c'est simple  
avec votre **CONSEILLER !**

**Permanences sur RDV**

par téléphone : 01 64 98 11 79 ou sur : <https://eie-du-pnr-gatinais-francais.reservio.com/>

06 et 20 octobre 2021 Mairie d'Etréchy : de 9h à 12h  
3 et 17 novembre 2021 Marie de Lardy : de 14h à 17h30  
1er et 15 décembre 2021

12 et 26 octobre 2021 Mairie de Boissy sous St Yon : de 9h15 à 12h45  
9 et 23 novembre 2021 Hôtel de la Communauté : de 14h à 17h45  
7 et 21 décembre 2021

**FAIRE**

Parc naturel régional du Gâtinais français  
LE DÉPARTEMENT  
Entre Juine et Renarde  
ADEME  
Les certificats d'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

La Communauté de Communes Entre Juine et Renarde déploie son plan d'action Plan Climat Air Energie du Territoire (PCAET) !

La rénovation énergétique du bâtiment fait partie intégrante des enjeux et objectifs du PCAET de la CCEJR. Un nouveau partenariat entre la Communauté de Communes et le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français pour la mise à disposition d'un conseiller spécialiste en rénovation énergétique, permet désormais à chaque administré du territoire d'être conseillé autour de plusieurs thématiques.

- Choix des équipements et des matériaux pour vos travaux d'économies d'énergie
- Informations sur les financements, les réglementations et labels (BBC, RGE...)
- Aide à la lecture des devis
- Prêt de matériel : caméra thermique, wattmètre
- Informations sur les matériaux bio-sourcés et les énergies renouvelables

Des permanences sont mises en place au niveau des 3 pôles du territoire (Etréchy, Lardy et Boissy Sous Saint Yon). Si vous souhaitez recourir à ce dispositif en lien direct avec le conseiller, rendez-vous :

- Soit par téléphone : 01.64.98.11.79
- Soit sur la plateforme dédiée : <https://eie-du-pnr-gatinais-francais.reservio.com/>

## Confort et économie d'Énergie, OUI C'est possible !

**La CCEJR organise une réunion d'information et d'échange sur les solutions d'économie d'énergie et l'amélioration du confort de la maison à 20h à la salle des fêtes de Boissy le Cutté le Vendredi 3 Décembre.** Venez y poser vos questions et récupérer les renseignements qui vous aideront dans vos démarches.



## Défi Familles Zéro Déchet – Edition 2021-2022

La CCEJR lance l'édition 2021-2022 du Défi Familles Zéro Déchet. Si vous souhaitez y participer, vous pouvez proposer votre candidature jusqu'au Samedi 18 Décembre.

Une réunion d'information est organisée le Jeudi 9 Décembre à 19h30 dans les locaux de la Communauté de Communes, 2 rue des hêtres pourpres, 91580 Etréchy ou sous forme de Webinar le Mercredi 15 Décembre à 19h30 (Webinar Zoom).

Les inscriptions s'effectuent à [dev.durable@ccejr.org](mailto:dev.durable@ccejr.org)

Ces réunions sont destinées aux familles qui souhaitent savoir en quoi consiste le défi avant de s'inscrire. Les foyers pourront rencontrer Ose ZD qui assurera l'animation et leur poser toutes les questions qu'ils souhaitent.





## Expérimentation de la collecte des Biodéchets

Dans le cadre de sa compétence Ordures Ménagères, la CCEJR va mettre en place avec la Semardel une expérimentation de collecte des biodéchets dans la commune de Boissy le Cutté.

Les biodéchets représentent, en moyenne, près de 40% des ordures ménagères, pourtant ces déchets peuvent être valorisés efficacement sous forme de biogaz ou de compost pour les jardins s'ils sont triés du reste des déchets.

Ce tri présente des avantages économiques et écologiques sans entraîner de ramassage supplémentaire : pas de nouveau bac de collecte. Il s'agira de collecter les restes alimentaires dans des sacs spécifiques qui seront déposés dans le bac habituel des ordures ménagères. Le prestataire SEMARDEL, se chargera de séparer les sacs grâce à un trieur optique (dans son centre de tri) en vue de leur valorisation, d'où l'importance de n'utiliser que les sacs de couleur fournis par l'entreprise.

Les habitants recevront directement à leur domicile tout le matériel (un bioseau, des sacs verts et un guide pratique du tri). L'expérimentation sera faite pendant 6 mois. Un bilan de cette première expérience sera fait et le dispositif pourra être étendu aux autres communes s'il s'avère efficace.



SYLVIE SECHET, JURGEN ALLEAUME & J. MICHEL DUMAZERT

### QUELS BIODÉCHETS METTRE DANS LE SAC VERT ?

#### Dans le sac vert :



- Restes de repas : poisson, crevettes, viande, pâtes, pain, croustes de fromage...
- Déchets de préparation de repas : épluchures de fruits et légumes, coquilles d'œufs...
- Café et thé avec filtres et sachets en coton ou papier.
- Aliments périmés sans emballage : yaourts, aliments sous vide, plats préparés, gâteaux...
- Essuie-tout, mouchoirs, serviettes en papier.
- Fleurs fanées.



#### Ne pas mettre dans le sac vert :



- Les coquilles d'escargots.
- Les coquilles d'huîtres, de moules, de bulots...
- Les médicaments.



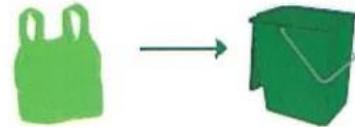
#### Attention !

- Vos emballages et papiers continueront à être placés dans vos bacs jaunes.
- Le bac dédié aux déchets végétaux continuera également d'être utilisé dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui.
- Si vous compostez déjà une partie de vos déchets de cuisine, continuez ! Vous pourrez placer dans le sac vert les déchets qui ne vont pas dans le composteur tels que la viande, le fromage ou encore le pain.

### Mode d'emploi :

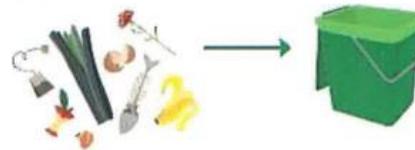
1

Placez votre sac vert dans le bioseau. Mettre **uniquement le sac fourni par Le SEDRE**. Pas de sac plastique ou d'une autre couleur.



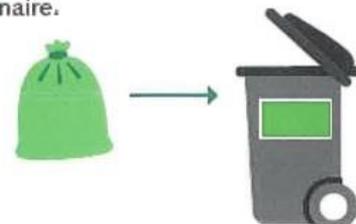
2

Déposez vos biodéchets dans le sac vert de votre bioseau. Le reste de vos déchets non recyclables continuent d'aller dans des sacs poubelles classiques (et les emballages et autres papiers, cartons, dans la poubelle jaune).



3

Une fois rempli et bien fermé, placez le sac vert des biodéchets dans le bac d'ordures ménagères habituel, avec vos sacs poubelles classiques. La collecte des bacs se fera comme à l'ordinaire.





## Evolution de la collecte en porte à porte des Ordures Ménagères

Une réunion d'information et d'échange sur le thème de la collecte des déchets a eu lieu en mairie courant octobre sur les « points noirs » de la collecte identifiés par notre prestataire (SEMAER / SEMARDEL).

En effet, à la demande de la CRAMIF (Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile de France), la SEMAER a recensé les situations à risques pour les salariés de l'entreprise, notamment lorsque le véhicule de collecte effectue une marche arrière dans une impasse ou une manœuvre de repositionnement. Le risque est également identifié pour les riverains, comme le rappelle malheureusement plusieurs accidents aux conséquences dramatiques ayant eu lieu dans le département sur l'année écoulée.

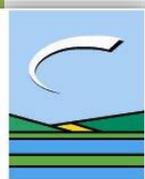
Pour l'heure l'état des lieux a été fait à l'issue de la réunion, en allant dans les rues concernées avec deux personnes de la SEMAER (personnels opérationnels), un représentant de la Communauté de Communes et trois représentants de la commune. Un point sera fait rapidement sur les solutions envisagées et les compromis trouvés ou restants à trouver entre les trois parties. A partir de là, nous pourrons informer les riverains des changements à venir pour la collecte de leurs déchets en porte à porte.

Pour le moment, sachez que la marche arrière sera interdite pour les véhicules de ramassage des déchets, il sera vraisemblablement demandé aux habitants des rues dans lesquelles le camion de ramassage des déchets ne peut pas faire demi-tour d'amener leurs containers à un point de collecte permettant d'éviter de faire ce demi-tour.

A suivre...



JÜRGEN ALLEAUME



Entre **Juine**  
et **Renarde**

## Essonne Numérique et la Fibre Optique

Essonne numérique, en partenariat avec la CCEJR, vous propose un rendez-vous dématérialisé le **Mercredi 8 Décembre de 18h30 à 20h** sur le site :

<http://essonnenumerique.com/reunion-publique-08122021>

pour vous présenter le projet fibre et répondre à vos questions sur les opérateurs, le raccordement, les abonnements, les usages, les démarches administratives, ...



## Ateliers de sensibilisation : les jeunes enfants et les écrans

**PARTICIPEZ  
À UN ATELIER**  
DE SENSIBILISATION  
SUR LE THÈME

**LES JEUNES  
ENFANTS  
ET LES ÉCRANS**



Proposé par le relais petite enfance de la Communauté de Communes CCEJR et animé par l'Observatoire de la parentalité et de l'Education Numérique ([www.open-asso.org](http://www.open-asso.org)), cet atelier a pour but de réfléchir et partager les bonnes pratiques mais également de proposer des pistes de réflexion autour de l'utilisation des outils numériques au sein des familles avec des enfants.

Ce premier atelier s'est déroulé le Samedi 27 Novembre sur 2 séances à 10h et à 14h à destination des familles et des professionnels au Centre Schuman, 18 Avenue Foch, 91580 Etrechy.

D'autres ateliers du même genre suivront, renseignements au 06.37.96.40.10 ou [Olivia.bloc@ccejr.org](mailto:Olivia.bloc@ccejr.org)



Entre **Juine**  
et **Renarde**



## SOS Gallinacés

Il existe une association quelque peu particulière à Boissy : SOS Gallinacés, une association de protection des gallinacés.



Créée en 2005, cette association concerne toutes les races de poules. Le but de JOHN CLICKMAN et STAUK MEYER, les fondateurs, est de sauver, informer, améliorer les conditions de vie des gallinacés.

L'association compte plus de 1715 adhérents en provenance des quatre coins de la France mais aussi de Suisse, Allemagne, la Belgique, la Réunion, la Guadeloupe, la nouvelle Calédonie et au Québec, d'ailleurs, une anecdote : « Une dame Québécoise tenait à son coq comme à la prunelle de ses yeux, comme elle ne trouvait pas de vétérinaire dans son pays, elle a pris l'avion pour nous apporter son coq, elle est restée une semaine à l'hôtel, le temps que nous opérions son coq et qu'on puisse enlever les fils de suture et elle est repartie toute contente avec son coq sauvé. » se souvient John. « Dans les exceptions nous avons eu également un réalisateur de films, habitant Grasses, qui a fait poser son avion sur l'aéroport de Cerny, pour que l'on soigne son coq et ses trois poules Nègre-soie. »

John poursuit : « Un jour, on sonne à la porte, c'était un petit garçon avec un carton :

- Oui, que veux-tu ?
- C'est pour mes poules m'sieur, un chien les a mordues, elles vont mourir hein ?
- Je ne peux pas te dire... Il faut que je regarde... Mais tu es venu tout seul ?
- Non maman est garée là-bas, elle a honte parce qu'on n'a pas de sous...

Effectivement les poules étaient en mauvais état.

- Bon on va voir ce qu'on peut faire, donne-moi ton carton et tu reviens dans une semaine.

Avec Stauk on a fait un sacré boulot pour tout aseptiser, opérer et recoudre, nous avons fini à 2h00 du matin !

Ce petit gamin est revenu au bout d'une semaine, il se tordait les doigts :

- Alors ? Elles sont mortes, hein ?
- Non, pas du tout, viens avec moi.

Quand il a vu ses poules dans le box qui picoriaient, il a pleuré de joie.

Il me tend quelque chose :

- Tiens, c'est pour toi.
- Qu'est que c'est ?
- C'est ma tirelire pour te remercier.

Avec Stauk, on avait la gorge serrée de voir ce petit même si heureux !

- Non, tu gardes, tu achèteras des graines à tes poules mais il va falloir que tu reviennes encore dans une semaine car il faudra que l'on enlève les fils.

Une semaine plus tard il est revenu mais avec deux cartons.

Dans un il y avait bien sûr les poules et dans l'autre des légumes :

- C'est m'man qui vous donne des légumes de notre jardin pour vous remercier.

Et ce petit bonhomme est reparti, tout content avec ses poules "presque" neuves ! »

Un coq, une poule, un poussin malade ? Comportement inhabituel ? Diagnostic difficile ? Un accident, une plaie ? **N'ATTENDEZ PAS !**

**SOS Gallinacés**

Adresse : 5, rue du Repos 91 590 Boissy le Cutté.

Tél. : 01 64 57 60 34

Site internet : [www.sosgali.org](http://www.sosgali.org)



JOHN CLICKMAN & KARINE LANIAU



Association « Être Enfant à Boissy »

## Clap de fin pour l'AEEB

C'est avec grande émotion que l'assemblée générale du 1<sup>er</sup> septembre 2021 a voté la dissolution de l'Association Être Enfant à Boissy, faute de candidature au renouvellement du Conseil d'Administration.

Nous étions une bande de parents qui, depuis 2005, contribuait à l'épanouissement des enfants de notre village en organisant kermesse et tombola des écoles mais aussi jeu de piste et marché du terroir lors des journées de l'environnement et participait à l'inter villages, ... Les bénéfices récoltés étaient intégralement reversés aux coopératives scolaires

Comme pour toute association de parents d'élèves, les parents au sein du Conseil d'administration se sont succédés au fur et à mesure que leurs propres enfants grandissaient et quittaient les écoles de Boissy. Petit à petit le nombre d'adhérents bénévoles a diminué. Finalement, les deux dernières années COVID ont eu raison de notre visibilité au sein des nouveaux habitants et ne nous ont pas permis de nous renouveler. C'est ainsi...

D'autres parents prendront la relève en créant d'autres actions, d'autres événements pour la joie des enfants du village et, qui sait, peut-être, feront naître une nouvelle association de parents d'élève et ainsi perpétueront l'adage de l'AEEB, le proverbe africain : « *Pour qu'un enfant grandisse, il faut tout un village* ».

Nous profitons de ce billet pour remercier tous les parents qui se sont investis durant ces années, à tous les élus des mandats passés et d'aujourd'hui de nous avoir soutenu, à tous les enseignants et directeurs d'école successifs d'avoir cru en nous depuis ces seize dernières années.

KARINE LANNIAU



## Comité de Jumelage

Après sa création, actée par le Conseil Municipal et la constitution d'un groupe de conseillers municipaux désireux d'y participer, le Comité de Jumelage s'est réuni le 5 octobre 2021.

Au cours de cette réunion les premières dispositions administratives ont été envisagées, ainsi que le choix du pays. Pour cette raison nous sommes en mesure d'annoncer que le Portugal est le pays d'Europe de notre choix pour ce jumelage. Nous avons aussi engagé une réflexion sur la ville en tenant compte de critères démographiques, géographiques et sociologiques afin de faciliter les échanges et la confrontation des modes de vie, des coutumes et des empreintes culturelles.

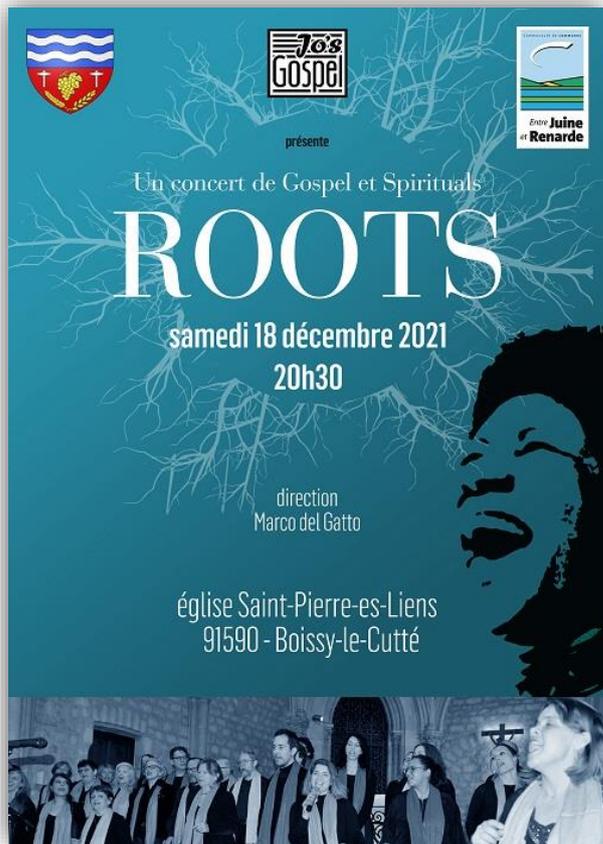
La municipalité accorde beaucoup d'importance à ce jumelage, témoignage de relations particulières, avec les boissillons d'origine portugaise. La commune souhaite voir aboutir ce projet de jumelage qui favorisera le développement des connaissances de nos pays respectifs.

Si vous êtes curieux de connaître d'autres cultures, d'être force de proposition, n'hésitez pas à postuler. La participation de membres extérieurs boissillons d'origine portugaise ou non a été évoquée afin de donner à ce comité plus de pertinence.

Vous pouvez proposer votre candidature par courrier à déposer en Mairie ou par Mail à l'adresse [mairiedeboissylecutte@wanadoo.fr](mailto:mairiedeboissylecutte@wanadoo.fr).

Votre candidature sera proposée aux membres du comité, une réponse vous sera adressée avec les modalités d'intégration au comité de jumelage.

MONIQUE ZAMPERLINI



## Concert GOSPEL

Cette année encore, si les conditions sanitaires le permettent, la municipalité organisera un concert GOSPEL présenté par le groupe « Jo's GOSPEL » le **Samedi 18 Décembre 2021 à 20h30 au sein de l'Eglise de Boissy-le-Cutté.**

**Nous vous attendons nombreux - Entrée Libre**



## Concours des Maisons Illuminées

Comme chaque année, la municipalité organise un concours de maisons illuminées pendant les fêtes de Noël. Cette année, le jury passera de maison en maison le **Judi 16 Décembre 2021 à partir de 18h30.**

Si vous souhaitez y participer, il suffit de vous inscrire en mairie jusqu'au **Samedi 11 Décembre 12h.**

Le palmarès et les prix seront remis lors de la cérémonie des vœux du maire le 20 janvier 2021, une invitation sera envoyée à tous les participants. Soyez nombreux !



La boîte aux lettres du Père Noël est installée à la Poste et n'attend plus que le courrier des enfants...

N'oubliez pas l'adresse :  
Père Noël  
Chemin des nuages  
Pôle Nord.

Et pour aider les lutins, inscrivez votre adresse au verso de la lettre pour la réponse du Père Noël !



## Etat Civil

### Avis de naissance



CORNIC GOMES Carla, Patricia, Sylvie	21/06/2021 à ÉTAMPES
CAMBON LAPLACE-CLAVERIE Arsène, Richard	09/07/2021 à ÉTAMPES
BALTAZAR Alessio	11/08/2021 à EVRY-COURCOURONNES
BLANC Laurine, Marie, Paule	19/09/2021 à ARPAJON
CHABERT Gaspard, Jean-Jacques, Alain	24/09/2021 à ÉTAMPES
PAYET Ragnar	30/09/2021 à ÉTAMPES

### PACS

Madame Laura DORET et Monsieur Rémi CARIOU 16/10/2021

### Décès



LABBEY Georges, André	25/07/2021 à BOISSY LE CUTTE
BEAUCLE Sébastien, Marcel, François	05/08/2021 à VILLABE

## Urbanisme

### Déclarations d'urbanisme



Nom	Adresse	Projet
MARINO Sylvie	7 rue Georges Clémenceau	Changement fenêtres et volets roulants
Cabinet MARISY	13 rue des Sablons	Division foncière
BOINEAU Eric	17 rue de la Libération	Extension
DE CARVALHO MALHEIRO	4 Bis rue du Marechal Foch	Pose Portail
CHABERT Cyrille	14 rue des Alouettes	Réfection mur de clôture
GUILLOTIN Walter	2 rue Georges Clémenceau	Changement fenêtres
ROBILLARD Alexandre	11 rue de la Croix Boissée	Création clôture
LOUBAT Frank	1 rue du verger	Changement fenêtres et porte
MIRRE Delphine	11 rue des Cépages	Extension
PARACHINI Patricia	7 bis rue Margaille	Réfection toiture Garage
CURATOLO Serge	7 bis rue Maréchal Foch	Remplacement portail
INGRAIN Patrick	9 Bis rue du Repos	Abri de jardin
RIBEIRO Vanessa	12 rue des Alouettes	Réfection toiture

### Permis de construire

Nom	Adresse	Projet
ANTUNES Paulo	6 rue des Vignes	Garage
RIVET – LECLOU	1 bis chemin de la Margaille	Extension



## Agenda

Vendredi 3 Décembre : Réunion CCEJR Rénovation et économie d'énergie à 20h à la salle des fêtes  
Du 10 au 12 Décembre : 3<sup>e</sup> Salon des Arts à Boissy le Cutté – 10h à 18h  
Samedi 11 Décembre : Colis des anciens de 10h à 12h salle du conseil  
Samedi 18 Décembre : Concert Gospel à l'église de Boissy à 20h30 – entrée libre  
Dimanche 9 Janvier : Galette des rois des séniors (+ de 65 ans) à la salle des fêtes à 15h  
Samedi 22 Janvier : Vœux du Maire à la salle des fêtes à 11h



Directrice de la Publication : SYLVIE SECHET Comité de rédaction, JÜRGEN ALLEAUME, FABRICE AUCOULON, CATHERINE DUMAZERT, JEAN-MICHEL DUMAZERT, KARINE LANIAU, SYLVIE SECHET, XAVIER SEVERE, MONIQUE ZAMPERLINI